

# JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE /AHCVV

Grâce à vous, il vivra.  
Merci pour lui.

Alhambra

Numéro 64 • Avril - Mai 1995 • Paraît 4 à 7 fois par an

ÉDITION INTERMÉDIAIRE, SANS DIFFUSION TOUS MÉNAGES

Éditeurs responsables: A. GALLET, P.-Y. JORNOD, R. JUON, M.-F. SPIELMANN, A. WISARD

Régie publicitaire: EPHF 10 Grand-Mézel 1204 - Tirage 1500 exemplaires - Tél: 310 81 81

ILLUSTRATION n° 10 CADPITA 4

## édito

(PY) Nouveau format, encore une nouvelle formule? Pas tout à fait! La vitesse à laquelle les éditions trimestrielles successives de notre journal sont épuisées prouve l'intérêt que ce média présente. Notre journal est maintenant ouvert à toutes les associations du quartier, en collaboration avec la Maison de Quartier Chausse-Coq; nous désirons par ailleurs qu'il colle davantage avec l'actualité, qu'il vous informe, lorsque le besoin existe, plus rapidement sur nos projets, sur notre travail.

Nous avons donc décidé de rédiger, selon les nécessités de l'information, des numéros intermédiaires, plus courts, moins chers, et diffusés à une plus petite échelle. Tirés à 1'500 exemplaires seulement - 7'000 pour l'édition diffusée tous ménages -, ils seront en effet uniquement offerts à nos membres - par la poste -, et dans les caissettes du quartier.

Outre l'actualité, vous y trouverez notamment des informations plus complètes sur la vie de l'AHCVV - présentation du travail effectué dans chacune de nos nombreuses commissions - des convocations pour d'éventuelles assemblées générales, les dates des séances du Comité, auxquelles vous pouvez participer en curieux, après vous être annoncé à notre présidente, Marie-France Spielmann (☎ 310 81 81).

Nos éditions trimestrielles ne disparaîtront cependant pas, et vous parviendront comme jusqu'ici tous les trois mois.

## agenda

### Fête de la Première Feuille:

Samedi 1er avril dès 11 h. à la Treille.

### Prochaines séances du Comité:

Jeudi 27 avril et 8 mai à 20 h. 30 à la  
Maison de Quartier Chausse-Coq.

Vous pouvez commander notre affiche sur l'Alhambra («*Même la Muse automobile...*»), réalisée par Aloys (20.-).



CRÊPERIE - GLACES  
SPÉCIALITÉS BRETONNES  
18, Grand-Rue - 1204 Genève  
☎ 311 89 29

JAB 1200 GE 3

Pour changement d'adresse:

AHCVV

CP 3029, 1211 GE 3

# Alhambra, et maintenant ?

(PYJ) L'Alhambra est sauvé ! Merci à tous ceux qui ont soutenu notre campagne et permis ce résultat. Tout n'est cependant pas terminé. Depuis plusieurs années, non seulement nous nous sommes opposés à l'initiative dite «de Toledo», mais nous avons également proposé des solutions concrètes pour réhabiliter le terrain vague derrière l'Alhambra. C'est ainsi que nous avons proposé la réalisation d'une coopérative de logement.

Reste cependant à déterminer la stratégie qui permettra d'arriver le plus rapidement possible à ce résultat. Faut-il maintenir l'initiative municipale que nous avons lancée en 1988, au risque de laisser les gens en les forçant à revoter sur un même périmètre deux fois en trois mois ? Faut-il considérer que le projet de loi adopté ce 12 mars pose un garde-fou suffisant, malgré les déclarations intempestives de M. Claude Haegi quant à un projet de parking démesuré à cet emplacement ?

Tout cela est actuellement débattu, et nous vous informerons prochainement des résultats de cette réflexion. Dans tous les cas, il nous appartient de faire la preuve de notre sérieux en poursuivant le projet de coopérative qui seule permettrait de viabiliser ce terrain rapidement, sans accroître la quantité de logements à loyers élevés dans le secteur, et alors que ni l'Etat, ni la ville ne construisent plus. Les avantages d'une coopérative ont été présentés dans un document rédigé par Alexandre Micheli, architecte, sous l'égide de l'AHCVV. Nous en citons ici les extraits les plus significatifs:

«La coopérative est la seule structure de production de logement qui assure la production d'un habitat abordable à court et à long terme, surtout dans le cas d'un droit de superficie accordé par les pouvoirs publics, qui peuvent subordonner celui-ci à certaines conditions et garanties. [...]

Le principe du droit de superficie est la mise à disposition par le propriétaire du terrain, en l'occurrence l'Etat. Le superficière (la coopérative) prenant en charge le projet, la construction, la gestion pour une durée à déterminer, ainsi que la location des immeubles. Les coûts sont donc nuls pour la collectivité. Il y a même un gain possible (loyer du terrain). [...]

L'objectif de l'Association est de mettre à disposition une variété de logements permettant la mixité de population et de générations faisant la qualité de vie des anciens quartiers. L'intégration des utilisateurs dès le début du processus permet également le choix et la mise en place d'un certain nombre d'équipements collectifs qu'un propriétaire privé hésite souvent à mettre à disposition de locataires par souci d'économie. En utilisant les aides fédérales et cantonales (en plus des emprunts des coopérateurs), la coopérative affiche la volonté de s'ouvrir et d'intégrer toutes les couches de la population menacée du Centre et de la Vieille Ville, indépendamment des capacités individuelles de mises de fonds propres.»

Si vous êtes intéressé par cette coopérative, contactez l'AHCVV, ☎ 310 81 81 ■

# élections municipales

(PYJ) Nous avons présenté dans notre édition n° 63 la liste des candidats au conseil municipal habitant notre quartier. Volontairement, nous n'avons pas voulu, dans cette liste, faire de choix. Nous aimerions ici rappeler que certains de ces candidats partagent depuis longtemps les activités de l'AHCVV, et participent activement à la vie de celle-ci. Il s'agit de:

**Marie-France Spielmann** (AdG), notre présidente depuis cet hiver, membre du comité depuis le début;

**Roman Juon** (PS), premier président de l'AHCVV, président du Comité de sauvegarde de l'Alhambra, membre de notre comité depuis le début;

**Lucien Bersano** (AdG), membre de notre comité.

Leur engagement depuis 15 ans, pour certains d'entre eux, dans la vie de notre association a été l'une des clés de nos succès. Si nous avons pu éviter à notre quartier le sort que voulaient lui infliger certains (dépeuplement, circulation sans freins, animation culturelle appauvrie, etc.), c'est aussi grâce à eux.

Quelles que soient vos opinions politiques, et la liste vers laquelle vous porterez votre choix, les soutenir renforcera nos possibilités d'agir, et nous permettra comme ce fut le cas depuis 15 ans, d'être tenus informés des activités du Conseil municipal. Lors des dernières élections, nous comptons 4 élus membres de notre Comité, représentant 4 partis différents (PDC; PEG; PS; PdT). Cette diversité, sans exclusive, constitue aussi notre richesse. ■

# palais de Justice

(AG/PYJ) La monumentale entrée du palais de Justice nouvelle manière, qui répond à l'architecture mussolinienne du nouveau collègue Calvin, aurait pu être simplement prétentieuse. Hélas, l'espace laissé à la rue des Chaudronniers (environ 8 mètres de largeur à cette hauteur pour 2 mètres de trottoir) la rend tout bonnement ridicule par sa démesure. Osera-t-on écrire que les concepteurs de ce lieu ont manqué de jugeote ?

Des aménagements piétonniers entre Saint-Antoine et le Bourg-de-Four devront se substituer à ce type d'entonnoir à voitures dans le cadre du réaménagement prévu lors de l'ouverture du parking Saint-Antoine. ■

Ont participé à ce numéro:

Alain GALLET

Pierre-Yves JORNOD

Composition et mise en pages:

Pierre-Yves JORNOD

Imprimerie:

Le Cachot, Grand Saconnex



## BULLETIN D'ADHÉSION À L'AHCVV

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.  
CP 3029, 1211 Genève 3